



**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**



LA MÉTROPOLE DIT STOP AU GASPILLAGE DE PAPIER

À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

**VOUS NE RECEVREZ PLUS
D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES
DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES**



sauf si la mention **OUI PUB**
est clairement affichée



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les imprimés publicitaires pèsent lourds dans nos poubelles. En France, ils **représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année** alors que près de 50 % d'entre nous les jettent sans même les avoir lus.

Face à ce constat, la loi « Climat et Résilience » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester le dispositif OUI PUB pour inverser la norme.

SEULES LES BOÎTES AUX LETTRES AFFICHANT UN OUI PUB RECEVRONT DES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

Cette expérimentation dure 3 ans et démarre au 1^{er} septembre 2022.

QUELS PROSPECTUS SONT CONCERNÉS ?

L'interdiction concerne les imprimés publicitaires sans adresse, mais ne concerne ni le journal d'information des collectivités, ni les tracts politiques, ni les imprimés publicitaires nominativement adressés.



COMMENT CONTINUER À RECEVOIR LES PUBLICITÉS APRÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 ?

- Découpez le OUI PUB ci-dessus et collez-le sur votre boîte aux lettres.
- Inscrivez vous-même la mention OUI PUB de façon explicite sur papier libre et collez-le sur votre boîte aux lettres.
- Procurez-vous un adhésif OUI PUB :
 - sur simple demande au 0 800 500 027 (appel gratuit) ou sur le site internet de Grenoble Alpes Métropole (formulaire de demande de documentation en ligne). L'adhésif sera alors envoyé par courrier postal,
 - en libre-service dans les accueils mairies des communes et de Grenoble Alpes Métropole.

Financé par



RENSEIGNEMENTS
0 800 500 027
grenoblealpesmetropole.fr

**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**